

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 15 avril 2024

N° CP-2024-3-10-1

N° applicatif 8901

10^{ème} Commission

Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

Direction

Direction de l'environnement et de la transition
écologique

Service consulté

SUBVENTION POUR AMÉLIORATION PASTORALE EN HAUTE VALLEE DE LA BRUCHE - ANALYSES DE SOL, PROPOSITION D'EVOLUTION DE PRATIQUES CULTURALES

Résumé : Les rendements des prairies en zone de montagne connaissent une baisse ces dernières années en raison du changement climatique, ce qui conduit les éleveurs à faire face à des problèmes de manque de fourrage. Afin de faire évoluer les pratiques culturales et ainsi garantir une autosuffisance fourragère, une campagne d'analyse de sol est prévue dans la haute vallée de la Bruche. Le présent rapport propose d'attribuer une subvention de 3 068€ à l'Association Foncière Pastorale La Haute Bruche pour réaliser des analyses de sol nécessaires à l'évolution des pratiques culturales.

Depuis plus d'une trentaine d'année, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin puis la Collectivité européenne d'Alsace soutiennent la restauration et l'entretien de parcelles agricoles en faveur de l'ouverture paysagère en zone de montagne (délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin du 13 décembre 2018 n° CD/2018/131 et délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin du 19 juin 2020 n° CD-2020-3-6-1). Les bénéfices de la réouverture paysagère et de la restauration pastorale sont nombreux dans le domaine de l'environnement, de l'agriculture et du paysage.

Mais ces dernières années, les espaces pastoraux pâtissent des effets du changement climatique. Les rendements en herbe des prairies baissent régulièrement et les exploitations agricoles ont de plus en plus de difficultés à atteindre l'autosuffisance fourragère.

Pour s'adapter aux épisodes de sécheresse qui se multiplient, un travail sur les sols est en réflexion par un groupement d'agriculteurs de la haute vallée de la Bruche, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace et la Communauté de Communes de la Vallée. En effet, les sols acides du massif vosgien ont des caractéristiques physiques et chimiques qui limitent la disponibilité en eau et en minéraux des végétaux. Cela a un impact négatif sur le développement racinaire des plantes, rendant celles-ci sensibles à la sécheresse.

Des analyses de sol sont nécessaires pour connaître finement l'état actuel des sols et prévoir des évolutions culturales adaptées. L'objectif est de conforter la production fourragère tout en préservant la biodiversité prairiale dans la vallée de la Bruche.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République donne compétence aux Départements pour soutenir l'ouverture des paysages en zone rurale, à travers la solidarité territoriale et le soutien aux associations syndicales autorisées réalisant des travaux d'aménagement rural.

Ainsi il est proposé de décider d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 068 € à l'Association Foncière Pastorale La Haute Bruche pour une campagne d'analyse de sol comptant 30 échantillons de sol prairiaux évaluée à 5 112 € TTC. L'Association Foncière Pastorale La Haute Bruche est maître d'ouvrage de cette campagne pour le compte des exploitants agricoles de la haute vallée de la Bruche.

La Commission Ouest Alsace – Saverne – Molsheim, lors de sa réunion du 5 avril 2024, a émis un avis favorable à cette proposition.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer à l'Association Foncière Pastorale la Haute Bruche, une subvention de fonctionnement pour un montant maximum de 3 068 €, correspondant à 60 % d'une dépense éligible d'un montant de 5 112 € TTC, conformément à l'annexe financière jointe au présent rapport ;
- de préciser que la subvention fera l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P216</i>	<i>O002</i>	<i>P216E01</i>	<i>T07</i>	<i>(833) - 65 65748-6312</i>	<i>3 068 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>3 068 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.